

REACTION 19  
Association Loi 1901  
Agrément n° W751256495  
68, Rue du Faubourg Saint-Honoré  
75008 - PARIS

Monsieur le Président de la République  
Monsieur Emmanuel Macron  
55, Rue du Faubourg Saint-Honoré  
75008 – Paris

Paris, le 16 décembre 2022

Par lettre recommandée AR n° 1A19544887657  
Objet : Mise en demeure concernant la Circulaire de délestages

Monsieur le Président de la République,

Je me permets de vous adresser la présente pour vous informer d'un problème grave que nous avons constaté concernant la Circulaire du 30 novembre dernier, dénommée « *Circulaire délestages* », que Madame la Première Ministre, Élisabeth Borne a adressée aux Préfets.

Au préalable, nous souhaitons vous remercier pour avoir, immédiatement, calmé les esprits de votre gouvernement et de ses ministres, qui se sont rendus sur les plateaux de télévision ou derrière des micros des radios nationales, pour souffler un vent de panique et générer ainsi, un nouvel état de sidération lié, cette fois-ci, à un problème d'énergie !

En revanche, indépendamment de votre intervention qui a politiquement calmé le jeu, ladite circulaire viole l'article L1110-4 du Code de la Santé Publique.

En effet, la circulaire préconise que les ARS doivent communiquer les coordonnées des patients vulnérables à ENEDIS et aux autres distributeurs d'électricité.

Or, la communication de coordonnées avec des informations concernant l'état de santé de ces personnes est une violation grave du secret médical, qui est protégé par la loi.

L'article L1110-4 du Code de la Santé Publique dispose de manière claire que, seule une loi expresse peut porter atteinte ou déroger au secret médical.

Ainsi, Madame la Première Ministre n'a aucun pouvoir conféré par la loi, ni un pouvoir autonome pour demander que des informations médicales soient communiquées par les ARS aux distributeurs d'électricité.

Par conséquent, compte tenu de votre position institutionnelle au sein de la République française, je vous prie d'intervenir auprès de votre Première Ministre, afin qu'elle procède au retrait de cette circulaire, qui est une atteinte scandaleuse au secret médical.

Par ailleurs, concernant les délestages, nous avons adressé une lettre à ENEDIS et à EDF, pour leur rappeler que leur responsabilité civile et pénale pouvait être engagée si les délestages devaient provoquer des effets graves sur la population, voire des décès.

Nous avons rappelé également qu'ils ne pouvaient pas se prévaloir de leur propre turpitude comme fait justificatif pour s'exonérer de leur responsabilité.

Malheureusement, toute pénurie d'électricité en France, serait la conséquence de l'incurie d'EDF sur plusieurs dizaines de centrales et engagerait sa responsabilité.

En outre, la production des gigawatts par l'ensemble des États en Europe dépasse largement les besoins de l'ensemble de États au moment du pic, entre 18:00h et 20:00h, et la France peut s'approvisionner.

Ainsi, il n'y existe aucun cas de force majeure qui peut exonérer les distributeurs d'électricité de leur responsabilité civile et pénale.

L'imprévision ne pourrait non plus être retenue, compte tenu du fait que chaque année, et ce, depuis la nuit des temps, nous vivons les quatre saisons, dont l'hiver !

Enfin, et à toute fin utile, je vous prie de trouver, ci-joint, les lettres adressées à:

- Madame la Première Ministre ;
- Monsieur le Ministre de la Santé et de la Prévention ;
- Monsieur le Ministre de la Justice ;
- Monsieur le Ministre de l'Intérieur et des Outre-mer ;
- Madame la Présidente d'ENEDIS ;
- Monsieur le Président d'EDF.

Je serai heureux de voir la présente réceptionnée par vos services, afin de soulager l'ensemble des adhérents de REACTION 19 et toutes les personnes qui supportent notre association qui n'a que pour but de défendre le droit, rien que le droit et pour le droit.



Je vous souhaite bonne réception de la présente et vous remercie d'avance de votre intervention pour faire respecter l'État de droit sur le territoire de la République française.


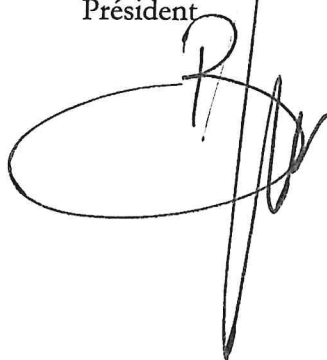
Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de mes respectueuses salutations.

Association REACTION 19

Carlo Alberto BRUSA

Président

Association Loi 1901



N° P. W751256495

